

## **Procès-verbal n°8 de l'assemblée du Conseil général de Fey du mardi 5 décembre 2023**

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 38 membres sont présents sur 53, soit une majorité de 20.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023. Celui-ci est accepté à une large majorité avec quelques abstentions.

Le président annonce qu'un délégué à l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE) doit être élu à la suite de la démission de Stéphane Laurent, délégué de ladite association. Dès lors, Sophie Pochon, suppléante, passe déléguée. Le président procède à l'élection. Daniel Tissot est élu suppléant par acclamation.

Le président passe à l'ordre du jour de cette séance.

### **1. Préavis municipal n°3 / 2023 – Bâtiment du collège**

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité.

Mme Michèle Dutoit, rapporteuse de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.

Le président ouvre la discussion.

Yves Jaunin s'interroge sur les frais que la Municipalité mentionne ne pas prendre en compte dans son préavis. M. le syndic François Guignard explique que les montants des devis étant dans la fourchette haute pour les prestations demandées, la Municipalité a choisi d'évaluer ces coûts à la baisse.

Yves Jaunin s'étonne qu'aucune mise à l'enquête ne soit prévue pour de tels travaux. La Municipalité confirme que ces aménagements n'entrent pas dans les critères nécessitant une mise à l'enquête, notamment du fait que le bâtiment ne subit aucune modification extérieure.

Cédric Haldimann demande si le loyer articulé comprend les charges et quel est le prix du loyer au mètre carré. M. le syndic François Guignard répond que le loyer qui sera conclu n'intégrera pas les charges et qu'il tient à disposition le rapport technique demandé par la Municipalité pour calculer le loyer.



La parole n'étant plus demandée, le préavis n°3 / 2023 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

## **2. Préavis municipal n°4 / 2023 – Trottoir de la route de Possens**

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité.

Mme Sophie Pochon, rapporteuse de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.

Le président ouvre la discussion.

Luc Jaunin souhaite savoir si une sortie est prévue sur le trottoir pour la parcelle 1291. La Municipalité transmettra cette demande au voyer cantonal pour cette parcelle ainsi que pour la parcelle 135 suite à un courrier reçu la veille à ce sujet.

Marc Aubry demande si la largeur de la route sera diminuée. M. le syndic François Guignard explique que cela ne sera pas le cas étant donné que la limite des parcelles le long de ce tronçon est suffisamment en retrait pour permettre la construction du trottoir sans empiéter sur la route.

La parole n'étant plus sollicitée, le préavis n°4 / 2023 est soumis au vote et est adopté à une large majorité avec une opposition.

## **3. Préavis municipal n°5 / 2023 – Budget 2024**

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité.

M. Hervé Gétain, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation du budget 2024 soumis au Conseil général, qui prévoit un excédent de charges de CHF 18'687.-.

Le président ouvre la discussion.

Olivier Jaunin demande si le salaire du berger est adapté étant donné que les vaches ne sont plus rentrées. La Municipalité informe que le changement de berger permettra d'adapter la situation de manière générale et précise que le nouveau berger ne logera pas dans l'appartement de fonction du fait qu'il a un logement à Poliez-Pittet.

Luc Jaunin fait part de son inquiétude vu qu'il n'y aura plus de berger sur place 24h sur 24 pour réagir en cas de problème. La Municipalité est consciente de la situation et rappelle que le fait d'avoir un berger qui occupe l'appartement de fonction n'a pas empêché certaines mésaventures les années passées.



Francine Jaunin s'interroge sur le sort de cet appartement. M. le syndic François Guignard rappelle que la vétusté de ce logement ne permet pas de le mettre à la location sans des travaux conséquents, tels que l'installation d'un chauffage central. Dans l'intervalle, la Municipalité le garde disponible pour pallier certaines urgences.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n°5 / 2023 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

#### **4. Communications de la municipalité**

Mme la municipale Cécile Laurent annonce que l'opérateur de téléphonie Salt entend adapter son antenne située au toit de chaume pour la 5G. Une enquête publique aura lieu début 2024.

M. le municipal Loïc Liberati informe que le stock de sapin dans nos forêts communales est soldé pour quelques années. En attendant de nouvelles plantations, la Municipalité cherche un fournisseur de proximité.

Mme la municipale Cécile Laurent communique que Sandro Steininger a signalé à la Municipalité la vente d'un grenier d'environ 300 ans originaire de Fey sur la plateforme Anibis pour CHF 19'000.-. La Municipalité a dès lors pris contact avec le vendeur situé au Val-de-Ruz et a effectué plusieurs recherches pour vérifier l'origine de ce grenier. Le vendeur a pu dans l'intervalle retrouver le dossier historique de l'édifice, qui confirme bien son origine ratonne. La Municipalité souhaite voir revenir ce monument historique à Fey et a identifié un lieu (Vy de Lausanne) pour l'installer. Les coûts sont estimés à environ CHF 160'000.- et les institutions telle que ProPatria ne subventionnent pas les communes. Une association devrait dès lors être créée pour mener ce projet. Yves Jaunin explique comment le grenier de la place de jeux a été restauré et fait part de son intérêt pour ce nouveau projet. Sandro Steininger suggère de faire une publication à ce sujet dans la prochaine feuille de foyard.

#### **5. Divers et propositions individuelles**

Irène Pesquet demande si le trottoir de la route de Bercher est suffisamment large, étant donné l'ouverture prochaine de la boucherie. La Municipalité explique qu'elle est consciente que ce trottoir n'est plus aux normes et qu'il n'est pas prévu de le refaire dans l'immédiat.

Marie-José Aeby suggère la récupération du plastique à la déchetterie, comme c'est le cas à Bercher par exemple. La Municipalité a d'ores et déjà effectué une étude comparative sur cette question. Elle a constaté qu'il n'existe pour le moment pas de filière de valorisation de ces déchets en Suisse, à l'exception du PET, du fait que le plastique est décliné en une quarantaine de types différents. La Municipalité a également examiné la variante du sac taxé dédié au plastique qui reviendrait à CHF 11.- le sac. Elle rappelle que le sort du plastique ainsi récupéré reste l'incinération ou un traitement à l'étranger. Au vu de ces



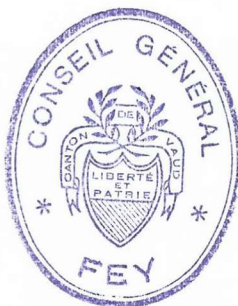
éléments, la Municipalité est arrivée à la conclusion qu'actuellement la récupération du plastique n'est pas suffisamment optimale pour l'envisager.

En cette fin d'année, le président remercie les membres du Bureau du conseil pour leur disponibilité et leur engagement ainsi que toutes les personnes œuvrant pour le bien de la commune.

Les prochaines séances du conseil auront lieu les mardi 5 mars (date facultative), 4 juin, 10 septembre, 3 décembre 2024.

La séance est levée à 21h54.

Le Président :  
Jean-Luc Noël



La Secrétaire :  
Céline Pesquet Saffore